

# Le verre à moitié vide, qui trinque ?

EDGAR SZOC

Le biais, parfois agaçant, d'une association comme la Ligue des droits de l'Homme (LDH) réside sans doute dans sa tendance à appuyer là où les politiques font mal (dans tous les sens de la formule), à voir le verre à moitié vide et à refuser de le boire, ou encore à insister sur les points aveugles de nos démocraties et à repeindre en noir les réalités desquelles elle traite. Mais avant de peut-être y sacrifier dans les lignes qui suivent, je voudrais me joindre au bel hommage que rend Benoît Van der Meerschen à notre ami Floribert Chebeya. L'évocation de la honte lâche et veule que constitue son assassinat vient, par un contraste douloureux et presque embarrassant, nous rappeler à quel point le combat pour les droits humains se vit de manière commode chez nous. Pour scandalisés qu'ils soient par les abus, bavures, dérives, traitements inhumains et dégradants commis dans un pays qui se voudrait un modèle d'État de droit, les militants de la Ligue belge ne craignent ni pour leur vie ni pour celle de leurs proches.

Nous voudrions tous que la mort de Floribert Chebeya soit la seule à nous rappeler cette quiétude paradoxale. Hélas, les rapports de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme produits sous l'égide de notre Fédération internationale (<[www.fidh.org](http://www.fidh.org)>) nous en empêchent. Leur sinistre litanie d'homicides commis envers des personnes que nous connaissons, de nom souvent, de visage et de voix parfois, nous suggère — trop — quotidiennement notre chance. Mais c'est une chance que nous souhaiterions voir disparaître pour qu'elle soit enfin intégralement partagée.

## LES ÉCHOS RÉELS DES CASSANDRE

Une fois rappelé ce préalable, force est toutefois d'admettre que l'année 2010 a une nouvelle fois donné à la LDH de trop nombreuses occasions d'exercice légitime de sa pratique d'énonciation et de dénonciation. Les textes qui précèdent en fournissent une illustration tristement pertinente. Si les défenseurs des droits humains ne sont pas menacés en Belgique, rien ne permet de dire

que ces droits eux-mêmes ne le soient pas, en particulier pour les catégories les plus précarisées de notre population : étrangers, en séjour régulier ou pas, personnes d'origine étrangère, gens du voyage, jeunes, détenus, travailleurs en grève, chômeurs, etc. Soit autant de nouvelles « classes dangereuses » sur lesquelles l'appareil d'État renforce une logique de fichage, de présomption de culpabilité, voire de « frappes préventives », à laquelle les nouvelles technologies donnent une nouvelle puissance — plutôt qu'une pertinence accrue.

Pour les Cassandre que sont par vocation les militants de la LDH, la dégradation de la situation économique dont l'année écoulée n'a que très marginalement enravé le cours, ne peut qu'être grosse d'inquiétudes. Nous n'en connaissons en effet que trop bien les logiques de boucs émissaires et les victimes désignées — à trouver au choix, et de manière cumulative, dans les catégories précitées. Dans ce processus tristement prévisible, le moins qu'on puisse attendre des représentants du peuple, c'est de contribuer à éteindre ces tristes feux plutôt que les attiser. Le piteux débat autour de la mal-nommée « crise de l'accueil » n'a hélas pas toujours permis de satisfaire à ces critères minimaux de décence démocratique.

## INQUIÉTUDES AU-DELÀ DES CONJONCTURES

Si, comme l'affirme Marcel Gauchet, les droits de l'Homme ne sont pas une politique, il ne fait en revanche aucun doute que leur respect ne peut se contenter d'une gestion des affaires courantes. Il réclame au contraire une politique active de lutte contre les tropismes trop courants menant à leur violation. Le respect des droits humains, c'est une côte à gravir perpétuellement plutôt qu'une pente naturelle. Or, faut-il le rappeler, c'est la majorité de l'année 2010 qui a vu la Belgique se passer de gouvernement pleinement compétent et capable de mettre en place les conditions de ce respect plutôt que de parier sur l'ordre spontané de la bureaucratie.

Cette double conjoncture de dégradation de la situation économique et de carence politique risque d'amplifier nos inquiétudes et de leur donner encore un peu plus de corps. C'est notamment dans ce contexte que nous redoublons de vigilance face aux dispositifs antiterroristes mis en place en Belgique et dans l'ensemble des États européens. Par le flou qui les entoure — et qui n'a rien de contingent, mais est au contraire consubstantiel à la difficulté d'appréhender et de circonscrire précisément un phénomène aussi complexe — ils sont annonciateurs de dérives inacceptables. « Annonciateur », le mot est d'ailleurs trop faible pour désigner tant d'abus et d'entorses avérés. De même, les récits des violences policières commises en marge du camp No Border et de l'Euro-manif de la fin du mois de septembre ne peuvent que susciter l'effroi. Par son action juridictionnelle, politique et médiatique, la Ligue des droits de l'Homme entend faire de ces bavures aussi déplorables que peu isolées une exception honteuse plutôt qu'un avant-gout des temps à venir.

## DES MOTS ET DES ACTES

Ces batailles, nous devons les mener sur tous les fronts: juridiques, politiques et médiatiques comme déjà évoqué, mais également sémantique. Pour ne prendre qu'un seul exemple, qualifier les bidonvilles, la transformation de demandeurs d'aide en sans-abris, la location d'hôtels miteux, et les astreintes en dernier recours de « crise de l'accueil », revient à entériner une vision erronée de la réalité. Il ne s'agit pas là d'une crise, mais du résultat prévisible d'une politique délibérée. Un seul mot, une seule expression sont parfois à même de condenser une vision du monde et une interprétation biaisée des événements. Aussi difficile et incertaine soit cette lutte, il s'agit donc aussi de contester l'usage du terme, son apparente évidence et ses insupportables sous-entendus.

Ce combat sémantique, la LDH entend d'ailleurs lui donner un sens plus large. Il s'agit de rappeler à l'État belge — et à l'ensemble de la société — les obligations qui lui incombent en vertu de la ratification de nombreux traités internationaux auxquels il a procédé. Ce ne sont pas là de simples bouts de chiffon à sortir comme brevets de « démocratie avancée » dans les enceintes feutrées de sauteries internationales: ce sont des engagements forts et contraignants dont les mots sont importants et les violations des scandales. Qui ne ferait pas confiance à l'impartialité de la LDH en la matière pourra utilement se plonger dans l'édifiante lecture du rapport de Thomas Hammarberg sur la Belgique. Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe y évoque la situation des droits humains en Belgique en des termes tristement similaires à ceux qui jalonnent ces pages. Diffusé en juin 2009, il n'a malheureusement pas pris une ride, ni inspiré une seule décision politique permettant de répondre aux violations recensées.

Enfin, à ceux qui ne voient dans les militants de la LDH que de belles âmes égarées en politique, incapables d'intégrer les logiques de rapports de forces qui, seules, y ont cours, enfermées dans une stérile éthique de la conviction, et plus promptes à dénoncer qu'à proposer des solutions alternatives, il n'y a qu'une seule réponse: la lecture. Une visite sur le site internet de la LDH (<[www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)>) ou la consultation des textes de cet état des lieux attestent en effet, non seulement du caractère argumenté et juridiquement fondé de nos critiques, mais aussi de la faisabilité politique des nombreuses solutions proposées. À ces réalistes autoproclamés, nous rappelons en outre que l'éthique de la responsabilité consiste aussi, et peut-être d'abord, à respecter — et mettre tout en œuvre pour que soient respectés — les engagements que l'on prend, et singulièrement lorsque ces engagements prennent la forme d'un traité international. ■